



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 17 décembre 2019

Date de convocation :
Le 09 décembre 2019

Secrétaire de séance :
M. ROSE Gérard

Acte publié le :
Le 18 décembre 2019

Membres en exercice :	70
Présents :	48
⌘ Dont Pouvoirs	11
Votants :	59
Absents :	13
dont représentés	2

Le 17 décembre 2019, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre socio-culturel à GACE, sous la présidence de Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente.

Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET Jean-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, M. LAMPERIERE Alain, M. DREUX François, Mme LIARD Marie-Christine, M. CHOULET Jean-Marie, M. DESLANDES Kléber, M. BIGOT Philippe, M. ROMAIN Guy, M. QUEUDEVILLE Jacques, M. ROSE Gérard, Mme GRESSANT Martine, M. ROUMIER François, M. LAIGRE Jean-Claude, M. ROBIN Jean-Marie, M. BIGNON Christophe, M. JARDIN Daniel, M. PLUMERAND Jean, M. CHRETIEN Bernard, M. ALLAIN André, M. BUNEL Rémi, M. LURSON Patrick, M. COTREL LASSAUSAYE Daniel, M. LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, Mme BOIS Agnès, M. TANGUY Gérard, Mme OLIVIER Hélyette, M. HOORELBEKE Dominique, M. ROLAND Régis, M. LECACHE Stéphane, M. CHOLLET Michel, Mme QUERU Nadine, Mme COUGE Huguette, M. PALLUD Jean, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis, Mme LEBRETON Geneviève, M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. HAUTON Charles, M. BECQUET Luc, M. PINHO Jérémias, Mme ALEIXANDRE Roseline.

Pouvoirs :

M. COUSIN Michel a donné pouvoir à M. LAIGRE Jean-Claude, Mme COLETTE Thérèse a donné pouvoir à Mme NOGUES Nelly, M. CAPLET Xavier a donné pouvoir à M. ROUMIER François, M. FERREY Philippe a donné pouvoir à M. LAMPERIERE Emile, M. GORET Didier a donné pouvoir à M. CHRETIEN Bernard, M. LANGLOIS Paul a donné pouvoir à M. Daniel COTREL LASSAUSAYE, M. DE LESQUEN Bruno a donné pouvoir à M. FERET Luc, Mme DENIS Marie-Laure a donné pouvoir à M. CHOLLET Michel, M. GRIMBERT Jean a donné pouvoir à M. LECACHE Stéphane, M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à Mme ROUTIER Isabelle, M. DE COLOMBEL Bertrand a donné pouvoir à M. GOURDEL Sébastien.

Etaient absents et excusés :

Mme TRINITE Monique est représentée par M. BUNEL Rémi, Mme BEAUVAIS-GUERIN Marie-Claire est représentée par Mme ALEIXANDRE Roseline.
M. BRIANÇON Gilbert, M. LAIGRE Thierry, M. LELOUVIER Vincent, M. GOURIO Alain, Mme BEAUDOUIN Isabelle, M. LANGLOIS Georges, Mme STALLEGGER Pascale, M. COUPE Jean-Luc, M. BLONDEAU Frédéric, M. STIMAC Michel, M. THOUIN Stéphane.

ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité

■ **Adopte** l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 ainsi qu'il suit :

COMPETENCE ENFANCE

- 1- Relais d'Assistants Maternelles Itinérant et Intercommunal (R.A.M.I.I.)
- 2- Convention d'objectifs

- 3- Subventions 2020
 - A- Structure multi-accueil « Le Jardin de Colas », demande 2020
 - B- Maison des Jeunes de Vimoutiers

AFFAIRES SCOLAIRES

- 4- Informations sur le suivi d'effectifs
- 5- Plan bibliothèque
- 6- Classes découverte
 - A- Collège Hée Fergant de Vimoutiers
 - B- Ecole Ange Gardien Sainte Thérèse de Gacé
 - C- Sap-en-Auge, USEP
 - D- Vimoutiers, école Notre Dame
 - E- Nonant-le-Pin, école Ernest Millet
 - F- Sap-en-Auge, école Raymond Queneau
 - G- RPI Sainte-Gauburge Echauffour
 - H- Classe piscine
- 7- Participations de fonctionnement écoles privées du territoire

RESSOURCES HUMAINES

- 8- Délibération de portée générale pour les écritures comptables entre le budget principal et les budgets annexes
- 9- Modification du tableau du personnel de l'exercice 2020

SERVICES A LA PERSONNE

- 10- Pôle de santé à Vimoutiers

AFFAIRES FINANCIERES

- 11- Dissolution du budget annexe du Moulin à vent
- 12- Zones d'activités
- 13- Ordures ménagères, équipement du service de direction
- 14- Ecole de musique, aménagement de la cour
- 15- Travaux en régie
- 16- Décisions modificatives
- 17- Décision modificative – Ajustement des flux TOTEM erronés
- 18- Subvention 2019 – Chœurs de l'Armée Russe
- 19- PSLA de Vimoutiers, avenants

DIVERS

COMPETENCE ENFANCE

1- RAMII – Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant et Intercommunal

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente rappelle la délibération du 26 septembre 2017 décidant la création d'un RAMII sur les territoires de Gacé et du Merlerault, sachant que ce service existait sur Vimoutiers par l'intermédiaire de la structure multi-accueil, Le Jardin de Colas.

La procédure de recrutement d'un EJE (diplôme relativement rare de catégorie A) a été relativement longue puisque nous avons pu établir un contrat à raison de 14 heures/semaine/annualisé qu'à partir du mois d'août 2018.

Depuis plusieurs semaines, les services de la CAF nous ont demandé de réfléchir à une nouvelle organisation du service du RAM afin de proposer aux familles et Assistantes Maternelles du territoire un service harmonisé et complet sur le territoire, en désignant un EJE unique référent sur le territoire de la CDC. En effet, compte tenu de sa charge de travail, la directrice de la structure multi-accueil si elle organise les temps d'animation régulièrement, ne dispose pas du temps nécessaire pour les autres tâches administratives.

Madame la Présidente indique à l'assemblée que les missions de l'agent EJE affecté au service du RAMII seront renforcées :

- En direction des parents
- En direction des Assistantes maternelles (ASSMAT)
- En direction des familles : Tout public : ASSMAT, Parents, Professionnels
- Autres missions du RAM liées au financement par la CAF

Eu égard au taux de fréquentation de ce service, 58 ASSMAT agréées sur le secteur du RAM.

• De janvier à juin 2019

Fréquentation RAMII janvier à juin 2019													
semaine	mardi		jeudi				Ramii		Rencontres Inter RAMII (Conférence, Pique nique)			Total	
	Gacé		Nonant		Le Merlerault		Total		ASSMAT	Enfants	Parents	ASSMAT	Enfants
	ASSMAT	Enfants	ASSMAT	Enfants	ASSMAT	Enfants	ASSMAT	Enfants					
2	5	5			3	3	8	8				8	8
3	3	5	5	7			8	12				8	12
4	4	4			4	6	8	10				8	10
5	4	4	2	4			6	8				6	8
6	4	6			4	4	8	10				8	10
9	2	4	5	10			7	14				7	14
10	6	7			4	5	10	12				10	12
11	6	7	6	12			12	19				12	19
12	4	6			2	2	6	8				6	8
13	5	5	5	10			10	15				10	15
14	4	5			3	4	7	9				7	9
17	2	4			4	7	6	11				6	11
18	4	6			5	8	9	14				9	14
19	5	6	8	17			13	23				13	23
20	6	7			4	7	10	14				10	14
21	4	5	5	12			9	17				9	17
22	3	5					3	5				3	5
23	4	4	8	18			12	22				12	22
24	3	4			4	5	7	9				7	9
25	8	11	5	12			13	23				13	23
26	4	8			6	10	10	18	3		12	13	18
27	4	6					4	6	4	11		8	17
total	94	124	49	102	43	61	186	287	7	11	12	193	298
Moyenne	4	6	5	11	4	6	8	13	4	11	12	9	14

Considérant la nécessité de réorganiser le service du RAMII pour qu'il soit déployé sur l'ensemble du territoire, il est proposé le planning type harmonisé autour d'un seul EJE.

Considérant que la CAF s'est engagée à transférer les financements obtenus pour les 2 RAMII voire à les majorer pour un meilleur service apporté aux ASSMAT et aux familles.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la CDC versait à la structure multi-accueil Le Jardin de Colas une subvention de 6 752 € ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 septembre 2017 décidant la création d'un RAMII sur les territoires de Gacé et du Merlerault, sachant que ce service existait sur Vimoutiers par l'intermédiaire de la structure multi-accueil : Jardin de Colas.

Vu les recommandations de la CAF de l'Orne concernant la rationalisation du service du RAMII sur notre territoire

Vu l'avis favorable de la commission enfance

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ Décide :

α d'augmenter le temps de travail annualisé de l'EJE actuellement en poste, il passera de 0.40 ETP à 0.63, avec pour objectif :

- un temps de travail de l'EJE annualisé passera donc de : 11.7h/ 35 à 18 heures
- de mettre en place une offre identique et élargie sur l'ensemble du territoire
 - Serait desservie la commune de Sap-en-Auge, voire Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe
- De remédier à la difficulté d'avoir un RAM intégré dans la structure multi-accueil, considéré comme un potentiel concurrent par les ASSMAT
 - Les animations du RAM seraient désormais accueillies à la salle de la médiathèque à Vimoutiers
 - L'accueil administratif dans un des bureaux de la MSAP
- De faire un lien avec la structure multi-accueil en créant des temps forts d'accueil des jeunes enfants et des temps d'échange et de concertation avec les 2 services.

α d'accepter le nouveau déploiement du service du RAM sur le territoire des Vallées d'Auge et du Merlerault, tel qu'exposé :

ACTIVITES Temps avec les ASSMAT et les enfants

PERMANENCE Temps d'accueil des parents et des ASSMAT

PERMANENCE TELEPHONIQUE

ADMINISTRATIF Bilan, Rapport d'activité, Partenariat, Projet, Recherche documentaire, Réunions, Récupération des heures supplémentaires (soirées débat, RDV). Temps non affiché pour le public.

Semaine A			
	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	GACE 8H15/12H	NONANT 8H15/12H30	LE SAP 8H/12H30 (13h Nonant)
APRES-MIDI	GACE (CDC ou RAM) 13H/16H30 GACE (CDC) 16H30/18H 2f/mois (18h15 Nonant)	GACE (CDC) 13H30/17H00 (17h15 Nonant)	

Semaine B			
	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	VIMOUTIERS 8H/12H	LE MERLERAULT 8H15/12H30	Ste GAUBURGE 8H/12H30 (13h Nonant)
APRES-MIDI	VIMOUTIERS (MSAP OU CDC) 13H/15H30 VIMOUTIERS (MSAP) 15H30/17H30 2f/mois (18h Nonant)	GACE (CDC) 13H30/17H00 LE MERLERAULT (CDC) (15h30/17h) 1f/mois (17h15 Nonant)	

▣ de prendre acte de l'effort complémentaire de la collectivité pour le financement de ce service qui sera donc de 1 668.00 €, sachant que la CDC VAM versait au Jardin de Colas les années précédentes une subvention de 6 752.00 €

DEPENSES				RECETTES					
Art	Libellé	2019		2020	Art	Libellé	2019		2020
		RAMII CDCVAM	RAM VIMT				RAMII CDCVAM	RAM VIMT	
60	Charges à caractère général	608 €		1 000 €	70	Total produits de fonctionnement			
61	Services externes	600 €	389 €	600 €		Prestation de services CAF	11 952 €	5 800 €	16 454 €
62	Autres services extérieurs	367 €	1 050 €	1 500 €		Contrat Enfance Jeunesse	5 918 €		11 226 €
63	Impôts et taxes					MSA		430 €	1 000 €
64	Charges de personnel	16 000 €	12 543 €	30 000 €	74	Subventions de fonctionnement		6 752 €	
65	Autres charges de gestion courante				75	Autres produits			
66	Charges financières				76	Produits financiers			
67	Charges exceptionnelles			3 000 €	77	Produits exceptionnels			
68	Dotations aux amortissements	1 000 €		1 000 €	78	Reprise sur amortissements			
					79	Transferts de charges			
86	Contribution en nature		2 090 €		87	Contribution en nature		2 090 €	
TOTAL DES CHARGES		18 575 €	16 072 €		TOTAL DES PRODUITS		17 870 €	15 072 €	28 680 €
			34 647 €					32 942 €	
						DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2019		1 705 €	
				37 100 €		DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2020			8 420 €

α de solliciter à son taux maximum les subventions de la CAF de l'Orne pour le financement de cette opération

α de dire que les crédits suffisants seront prévus au Budget principal 2020 de la communauté de communes.

Equipe d'animation – Ajustement des postes

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

- Centre de loisirs du Merlerault
L'animateur BAFA quitte la collectivité au 31 décembre 2019.
Elle assure également les missions :
 - Garderie du matin de l'école de Nonant-le-Pin
 - Le service de cantine de la même école : accompagnement, encadrement du repas et aide des enfants
 - La garderie du soir
 2 candidatures
- Centre de loisirs de Sap-en-Auge.
Les 2 structures (La Ruche et garderie périscolaire) se regroupent au 1^{er} janvier 2020.
Actuellement, les animateurs sont recrutés par la CDC et mis à disposition de l'association qui nous reverse une partie de ses subventions CAF.
Pour le centre de loisirs de l'été, nous devrons réfléchir au recrutement d'un directeur et de l'équipe d'animation.
La CDC VAM versait une subvention d'équilibre de 7 000 €.
- MJC de VIMOUTIERS
L'animateur actuel fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2019.
Il avait été convenu lors du transfert que la communauté de communes ferait son affaire de son remplacement.
Le temps nécessaire pour cette mission est de 824 heures, annualisé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission enfance

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ Décide :

- de créer les postes d'agents d'animation pour
 - 1- Le centre de loisirs : la RUCHE : recrutement d'une équipe d'animation pour le mois de juillet 2020
Le financement viendrait en partie en substitution de la subvention d'équilibre de 7 000 €
 - 2- La MJC de Vimoutiers, à raison de 824 heures par an, annualisé
La CDC ne paiera plus la mise à disposition de l'agent de Vimoutiers
 - 3- Le centre de loisirs du Merlerault et les tâches liées aux activités périscolaires de l'école de Nonant-le-Pin. 35 heures/semaine, annualisé. Ce poste est déjà financé.

2- Conventions d'objectifs

A- Structure multi accueil « Le Jardin de Colas »

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

(Présentation de la convention d'objectifs finalisée pour une durée de 3 ans)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission enfance

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Décide** d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2019-2022 avec la structure multi accueil « Le Jardin de Colas »

B- « La Ruche » de SAP-EN-AUGE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

(Présentation de la convention d'objectifs finalisée pour une durée de 3 ans)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission enfance

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Décide** d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2019-2022 avec l'association « La Ruche » de SAP-EN-AUGE.

Madame LIARD précise que les conventions d'objectifs ont été élaborées en concertation avec les présidents d'association. Elle précise également le nombre de places au sein de la structure multi-accueil Le Jardin de Colas soit 20 places en crèche et 5 places en halte garderie.

3- Subventions 2020

A- Structure multi accueil « Le Jardin de Colas » - Demande 2020

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la subvention versée à la structure multi-accueil du Jardin de Colas à Vimoutiers, pour l'exercice 2019, il est demandé

- Subvention ordinaire : 39 225.00 €

- Subvention pour le RAM 6 752.00 €

Madame la Présidente donne connaissance du budget prévisionnel présenté :

Multi-Accueil Prévisionnel

Charges 2019			Produits		
6061	Eau - gaz - électricité		7061	Participation des usagers	53200
6062	Alimentation	1400	7062	Prestations de service CAF	137519
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	2100	7063	Prestations de service MSA	40200
6064	Fournitures de bureau	1400	7088	Autres produits :	
6071	Fournitures d'activités	1700			
6072	Autres :	2300			
60	Total achats	8900	70	Total produits de fonctionnement	200919
611	Sous-traitance générale		741	Subvention Etat	
613	Locations	225	742	Subvention Région	
615	Entretien - Réparations	300	743	Subvention Département	
616	Primes d'assurances	450	744	Subvention commune(s) (hors CEJ CAF)	100
617	Etudes - recherches			Subvention commune(s) (CEJ CAF) (1)	
618	Divers (documentation, frais de conférence)		7451	Subvention organisme national	
61	Total services externes	975	7452	Subvention de fonctionnement CAF	
621	Rémunération personnel extérieur à l'association			Subvention EPCI (hors CEJ CAF)	
622	Honoraires - rémunérations d'intermédiaires	4000	746	Subvention EPCI (CEJ CAF) (1)	39225
623	Publicité - publications - Relations publiques	130	748	Autres subventions : (préciser)	
624	Transports collectifs de personnes (activités)	250			
625	Déplacements du personnel	500			
626	Frais postaux et frais de télécommunication	1500			
627	Service bancaires et assimilés	300	74	Total subventions de fonctionnement	39325
6281	Frais de formation	3000	75	Autres produits : (préciser)	
6282	Frais d'activités pédagogiques	150		Remb Formation -	3000
62	Total autres services extérieurs	9830			
63	Total impôts, taxes				
641	Rémunération du personnel	176600	75	Total autres produits	
645	Charges de sécurité sociale et prévoyance	53043			
647	Autres charges sociales (médecine du travail...)	700	76	Produits financiers	
648	Autres charges de personnel	3500			
64	Total charges de personnel	233843	77	Produits exceptionnels	
65	Autres charges :				
65	Total autres charges de gestion courante		78	Reprises amortissements et provisions	13804
66	Charges financières (intérêts d'emprunts agios)				
67	Charges exceptionnelles		79	Transferts de charges	
68	Dotations aux amortissements et provisions	3500			
86	Contributions en nature	26670	87	Contributions en nature	26670
	Contributions en travail (sauf bénévolat)			Contributions en travail (sauf bénévolat)	
Total des Charges		283718	Total des Produits		283718

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

LE JARDIN DE COLAS

27 bis Avenue du Général de Gaulle

61120 VIMOUTIERS

(1) Indiquer la participation des collectivités dans le cadre du contrat enfance jeunesse

A Vimoutiers le 21/12/2019
GEROME Antoinette - trésorière

Cachet, nom, qualité et signature

Madame la Présidente invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition, le montant de la subvention demandé pour la structure multi accueil étant égal à celui de l'année précédente.

La subvention du RAM est transférée au financement du RAMII, comme vu précédemment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable de la commission enfance
Vu l'avis favorable de la commission des finances

- **Décide** de fixer le montant des participations pour l'exercice 2020 à 39 225 €
- **Dit** que cette participation sera versée fin du mois de janvier
- **Dit** qu'un crédit suffisant sera prévu au Budget primitif 2020 – Article 6574

Madame LIARD informe que la structure multi-accueil se porte bien, elle affiche complet et il y a une liste d'attente pour les bébés, ce qui est plutôt encourageant.

B- Maison des Jeunes de Vimoutiers

Le conseil communautaire, à l'unanimité
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée le montant des subventions consolidées versées à la MJC de Vimoutiers, tant par la commune de Vimoutiers que par la cdc VAM.

Libellé	Réalisé		Prévision
	2018	2019	2020
Cne de VIMOUTIERS	31 500,00	23 000,00	
Cdc VAM	8 000,00	21 500,00	45 000,00
(10 000 € + 11 500 €)			
Total	39 500,00	44 500,00	45 000,00

Elle donne connaissance de la demande de subvention pour l'exercice 2020.

MJC VIMOUTIERS BUDGET PREVISIONNEL	MJC REEL 2017/2018	MJC 2018/2019 PREVISIO	BUDGET REEL 2018/2019	MJC 2019/2020 PREVISIO
PRODUITS	129 480,19	128 275,00	139 275,40	139 880,00
Ventes de marchandises	2 241,26	1 175,00	1 171,10	1 180,00
Adhésions	5 270,00	5 100,00	5 138,00	5 200,00
Prestations	72 290,69	67 000,00	76 434,57	74 000,00
Subventions VIMOUTIERS	31 500,00	34 500,00	23 000,00	0,00
Subventions diverses DDJS CAF Canton	7 000,00	10 500,00	10 170,00	9 000,00
Subventions CDC	8 000,00	10 000,00	21 500,00	45 000,00
Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	390,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	60,81	0,00	19,54	0,00
Produits exceptionnels	30,00	0,00	- 105,47	5 500,00
Quote part subvention investissement	2 697,43	0,00	1 736,72	0,00
Reprise provision pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGES	131 434,10	128 275,00	136 298,01	139 880,00
607000 ACHATS DIVERS	691,66	3 000,00	5 553,52	6 000,00
604000 PRESTATIONS DE SERVICE	9 745,03	10 000,00	18 041,82	19 000,00
ACHATS NON STOCKES	11 641,28	9 000,00	9 211,02	9 400,00
606100 Carburant	334,84	300,00	17,08	150,00
606200 Fournitures alimentaires	9 413,23	6 000,00	6 342,91	6 500,00
606300 Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00
606400 Fournitures de bureau	118,71	200,00	226,28	250,00
606800 Fournitures	1 774,50	2 500,00	2 624,75	2 500,00
SERVICES EXTERIEURS	10 809,32	9 425,00	9 166,13	10 030,00
613200 Locations immobilières	544,99	0,00	0,00	0,00
613500 Locations	2 524,92	1 700,00	2 447,83	2 500,00
615500 Entretien réparations matériel	3 377,92	3 500,00	3 229,81	3 300,00
616100 Assurances	3 395,49	3 500,00	3 407,79	3 500,00
618000 Formation	894,00	650,00	0,00	650,00
618100 Documentation générale	72,00	75,00	80,70	80,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 967,19	21 550,00	19 954,00	20 150,00
622600 Honoraires				
623000 Publicité relations publiques	990,14	50,00	10,00	50,00
624700 Déplacements de personnel	1 695,27	2 000,00	1 598,56	2 000,00
625100 Voyages et déplacements	5 267,76	6 000,00	4 729,00	5 000,00
625600 Missions	0,00	0,00	30,00	0,00
625700 Réceptions	473,96	500,00	449,51	500,00
626000 Frais de PTT	760,25	700,00	420,25	500,00
626200 Téléphone	600,96	600,00	963,48	600,00
628100 Cotisations affiliations licences	11 142,85	9 900,00	10 415,20	10 000,00
628200 Engagements	2 036,00	1 800,00	1 338,00	1 500,00
SALAIRES	52 609,69	53 500,00	54 472,51	55 500,00
CHARGES SOCIALES	13 429,58	14 000,00	11 865,08	12 500,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 114,33	3 500,00	4 112,41	3 500,00
AUTRES CHARGES	878,15	800,00	1 145,19	800,00
CHARGES FINANCIERES	20,26	0,00	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 527,61	3 500,00	2 776,33	3 000,00
RESULTAT	-1 953,91	0,00	2 977,39	0,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable de la commission enfance
Vu l'avis favorable de la commission des finances

- **Décide** de fixer le montant de la subvention pour l'exercice 2020 à 45 000 €
- **Dit** qu'un crédit suffisant sera prévu au Budget primitif 2020 – Article 6574

Madame LIARD « On s'aperçoit qu'en 2019 la subvention avait un petit peu augmenté et on l'avait expliqué à l'époque par l'impact du retour de la semaine à 4 jours avec la réouverture des centres de loisirs le mercredi toute la journée. Vous avez la présentation du budget prévisionnel et le montant de la subvention demandée en 2020 est quasiment identique à 500 € prêts à celle de 2019.

En commission de Finances M. GOURDEL nous avait alerté sur une ligne produit exceptionnel pour 5500 €, je n'avais pas la réponse ce soir là, donc je me suis renseignée et en fait l'explication vient tout simplement d'une régularisation de cotisations URSSAF pour à peu près 3000 €, il y avait également une subvention Crédit Mutuel arrivée après la clôture de l'exercice ainsi qu'une subvention du Crédit Agricole. Ce sont vraiment bien des produits exceptionnels pour l'année à venir. Pas de remarque particulière sur leur budget prévisionnel ».

AFFAIRE SCOLAIRES

4- Information sur le suivi des effectifs

Monsieur François DREUX, Vice-président en charge des affaires scolaires, présente les effectifs pour l'année scolaire 2019-2020 tel que ci-dessous :

		NIVEAU SCOLAIRE										Total élèves
	.-2ans-2017	TPS - PS- MS	MS - GS									
Ecole maternelle Merlerault	2	13	32									47
		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulys	
RPI Vallée de la Risle	4		12	18	9	23	24	19	20	25		154
Echauffour : 3 classes j-au CP												
Ste Gauburge : 4 classes, avec 1GS												
Ecole Flaubert-Varende Vimoutiers		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulys	
Avec	5		19	14		14	14	12	13	17		108
RASED : Maître E + Psychologue												
1 enseignant surnuméraire		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulys	
Ecole R QUENEAU - Sap en Auge	4		11	12	22	16	10	14	11	16		116
		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulys	
Ecole Nonant le Pin						12	14	12	12	18		68
		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulys	
Ecole de Crouettes		1	3	8	5	3	5	4	4	9		42
		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulys	
Ecole E DEGAS - Gacé	8		31	33	32	30	36	33	43	38		284
Effectif 2019-2020	23	14	108	85	68	98	103	94	103	123	0	819
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effectif 2018-2019	41	50	91	66	63	68	84	71	79	74	19	754

		NIVEAU SCOLAIRE										Total élèves
	.-2ans-2017	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulys	
Ecole Notre Dame	12	17	28	33	28	29	38	33	38	27		283
Ecole St Joseph			4	3	7	7	4	4	8	7		44
Ecole Ste Thérèse		4	4	2	7	9	13	14	13	18		84
	12	21	36	38	42	45	55	51	59	52	0	411

Madame ROUTIER demande si nous avons connaissance du nombre d'élèves en établissement privé pour l'année précédente afin de voir s'il y avait une bascule des élèves du privé vers le public ou l'inverse.

Madame DUVIGNAC répond que le phénomène est surtout lié à la baisse démographique sur le territoire, plus qu'à un transfert du privé vers le public.

5- Plan bibliothèque

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant que les écoles de Nonant-le-Pin, Vimoutiers, Sainte-Gauburge, Gacé et Sap-en-Auge ont été retenues par l'inspection académique pour le plan bibliothèque et que la collectivité a décidé de suivre en complément des financements de l'inspection académique :

$$1\ 000\ € \times 5\ \text{écoles} = 5\ 000.00\ €$$

Considérant que l'école maternelle du Merlerault a été retenue en 2018

Considérant que l'école de Crouttes n'a pas été retenue pour cette opération

Considérant la nécessité de traiter de manière équitable toutes les écoles du territoire

■ **Décide** d'accorder à l'école de Crouttes, à titre exceptionnel un crédit de 1 000 €, comme les autres écoles.

■ **Dit** que les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2020.

Monsieur DREUX précise qu'il s'agit d'un plan bibliothèque forfaitaire.

6- Classes de découvertes

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Décide** d'accorder une subvention pour l'exercice 2020 aux établissements scolaires suivants :

A- Collège Hée Fergant de Vimoutiers

Le collège Hée-Fergant de Vimoutiers propose aux élèves de 6ème une action animation. En l'absence d'équipement sur le territoire, les élèves sont accueillis à la piscine de Lisieux

En 2019 il a été adopté une subvention de 2 768 €.

Par courrier en date du 23 octobre, il est demandé une subvention de 2 011 €.

⇒ **Classe piscine des élèves de 6ème : 2 011 €**

Monsieur DREUX « C'est quelque chose d'assez exceptionnel, parce que normalement ce n'est pas de notre compétence, c'est historique, cela date de l'ex-CDC du Pays du camembert ».

B- Ecole Ange-Gardien-Sainte-Thérèse de Gacé

Classe découverte au Zoo de la Flèche du 18 au 20 juin 2020, 25 élèves de la CDC VAM sont concernés.

⇒ **Le montant de la subvention est de : $25 \times 6\ € \times 3j = 450.00\ €$**

C- Sap-en-Auge – USEP

Subvention 2019 = 400,00 €

⇒ **Subvention 2020 = 400,00 €**

D- Ecole Notre Dame de Vimoutiers

Accueil d'un cirque pédagogique du 2 mars au 20 mars 2020 dans la cour de l'école et durant 3 semaines.

272 élèves sont concernés, de la petite section au CM2.

En 2016, sur une opération similaire il avait été accordé : 1 566 €

La subvention accordée viendra en déduction des participations des familles

⇒ **Le montant de la subvention sera de :**

$$272\ \text{élèves} \times 6\ € = 1\ 632.00\ €$$

E- Ecole Ernest Millet de Nonant-le-Pin

A Vouneuil sur Vienne (86) près du Futuroscope

4 classes soit 67 élèves

⇒ **67 élèves x 6 € x 5 j = 2 010.00 €**

F- Ecole Raymond Queneau de Sap-en-Auge

Classe découverte des CE2 pour 13 élèves sur 4j

⇒ 13 élèves x 6€ x 4j = 312.00 €

G- RPI Sainte-Gauburge - Echauffour

Classe de neige à Valloires

⇒ 25 élèves x 6 € x 10j = 1 500.00 €

Classe équitation à Sainte-Gauburge

⇒ 4 j x 6€ x 40 élèves = 960.00 €

Classe découverte à Hambers

⇒ 3 j x 47 élèves x 6 € = 846.00 €

Monsieur DREUX « Ce ne sont jamais les mêmes élèves. Les élèves ont le droit qu'à une fois cette subvention de 6€ par jour ».

■ Dit que les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2020 – Article 6574

H- Classe piscine

Madame la Présidente rappelle les financements qui avaient été arrêtés précédemment :

■ Le crédit scolaire pour les classes piscine

- 6 € / jour/ élève
- Prise en charge des cars pour le transport des enfants sur le lieu de la piscine, au coût réel
- Limité à 2 classes : CP et CE1 permettant à chaque enfant d'avoir eu une initiation à la natation pendant sa scolarité
- Les familles et/ou les coopératives scolaires prennent en charge les frais de repas.

+ Mise à disposition du personnel encadrant pendant le séjour

Lors de la réunion des directeurs, cela ne semblait pas suffisamment clair.

- 8 ou 12 séances de piscine
- Un hébergement en internat, sur 4 jours (classe massée) ou des trajets journaliers lors des séances.

Il est donné connaissance des demandes des écoles, l'apprentissage de la natation étant obligatoire.

Monsieur DREUX précise que l'an passé nous avons rencontré des problèmes d'accompagnateurs et les élèves de Gacé n'ont pas pu aller à la piscine. « Ce qui est dommage car c'est le seul endroit où il y a une piscine ».

Au regard de ces différentes demandes, la commission des finances propose de limiter son financement à 8 séances.

Financement

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant que l'apprentissage de la natation est obligatoire

■ Fixe la règle de financement suivant des classes piscine des écoles du territoire :

- La communauté de communes financera par établissement, 8 séances de natation, par classe
- Les financements seront limités à 2 classes : CP et CE1 permettant à chaque enfant d'avoir eu pendant sa scolarité une initiation à la natation
- La communauté de communes met à disposition les personnels encadrant lors des hébergements en internat
- La communauté de communes met à disposition les personnels encadrant pour l'accompagnement de la classe piscine de Gacé
- Pour les transports : ils seront financés sur la base du coût réel
 - Classe massée sur plusieurs jours (4) : trajet aller-retour
 - Déplacement par séance : trajet journalier, aller-retour

- Pour les cours de natation :
 - Classe massée : 6 € x Nbe élèves x Nbe jours du séjour
 - Déplacement par séance : 80 € x Nbe de classes déplacées x 8 séances

Classe piscine 2020

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2019

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Arrête** les financements 2020 pour les classes piscine tels que ci-après :

Ecole de Nonant le Pin

Pour les classes de CE2, CM1 et CM2 répartis en 2 classes, soit 41 élèves

Coût total des séances : 80 € x 8 séances x 2 classes = 1 280.00 €

Coût du transport : 128 € par trajet x 8 séances = 1 024.00 €

Soit 2 304.00 €

Ecole de Ste Gauburge

Classe CE1 et CE2 – 36 élèves

Transport : 112.00 € x 4 trajets A-R = 448.00 €

Cours piscine : 80 € x 8 séances x 2 Classes = 640.00 €

Ecole de Sap en Auge

Pour 26 élèves sur 4j en classe massée à l'Aigle

26 élèves x 4j x 6€ = 624.00 €

+ Transport aller-retour au coût réel

Ecole de Crouttes et Vimoutiers

Applique le mode de fonctionnement fixé par la délibération.

Ecole de Gacé

Ont accès à la piscine intercommunale, du 15 mai à fin juin, soit 8 séances pour les élèves.

7- Participations de fonctionnement – Ecoles privées du territoire

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée sa délibération du 18 décembre 2018 arrêtant les règles de participation financière aux écoles privées sous contrat d'association de notre territoire.

En 2018, le coût moyen par élève était de : 924.00 €

En 2019, le coût moyen proposé à l'assemblée est de : 925.00 €

Cela concerne 3 établissements

▫ *Ecole Ange-Gardien Sainte-Thérèse de Gacé*

▫ *Ecole Saint Joseph du Merlerault*

▫ *Ecole Notre Dame de Vimoutiers*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Fixe** le coût moyen par élève, tout niveau confondu pour l'exercice 2019 à 925,00 €

■ **Arrête** les participations à verser aux établissements privés du territoire tel que ci-après :

▫ Ecole Ste Thérèse – Ange Gardien de Gacé

(84 élèves – 17 hors CDC = 67)

67 élèves x 925 € = 61 975.00 €

En 2018 63 919.20 €

☒ Ecole St Joseph du Merlerault (44 élèves – 4 hors CDC = 40) 40 élèves x 925 € = En 2018	37 000.00 € 40 656.00 €
---	-----------------------------------

☒ Ecole Notre Dame de Vimoutiers (272 élèves – 33 hors CDC = 239) 239 élèves x 925 € =	221 075.00 €
---	---------------------

Somme de laquelle il convient de déduire les dépenses prises en charge directement par la CDC :

• Factures d'énergie, électricité, eau	31 753.00 €
• Charges de personnel	76 515.00 €
Soit une participation définitive pour 2019 de	112 807.00 €
En 2018	223 716.00 €

■ **Dit** que les trop perçus seront déduits des participations à verser pour l'exercice 2020.

RESSOURCES HUMAINES

8- Délibération de portée générale pour les écritures comptables entre le budget principal et les budgets annexes

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**
Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente, expose qu'il convient de prendre la délibération suivante :

Afin d'assurer la fiabilité comptable de nos écritures de fin d'année,

Madame la Présidente est autorisée à passer les opérations de suivi croisé entre le budget principal et les budgets annexes à l'effet de redistribuer les salaires sur les budgets concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu la nécessité d'assurer la fiabilité comptable des écritures de fin d'année

■ **Décide** d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à passer les opérations de suivi croisé entre le budget principal et les budgets annexes à l'effet de redistribuer les salaires sur les budgets concernés.

Sont impacté les budgets annexes suivants :

- Budget annexe du SPANC
- Budget annexe des Ordures ménagères (en 2020, avec la prise de compétence, les mouvements financiers seront réalisés eu trimestre.

Mme NOGUES « C'est important de remettre les salaires au bon endroit, c'est-à-dire au budget annexe des ordures ménagères, puisque vous savez que le budget de ce service doit s'équilibrer avec la taxe que paient les usagers ».

9- Modification du tableau du personnel de l'exercice 2020

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**
Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente informe l'assemblée de la tenue d'une réunion de réflexion sur les ressources humaines, le 4 décembre 2019.

En effet, nous partons du constat suivant :

1- Evolution du chapitre 012 depuis le 1^{er} janvier 2017

2017 :	3 350 961,87	€	
2018 :	3 368 295,60	€	
2019 :	3 501 500,00	€	(estimation)
Réalisé 12-2019 :	3 478 069,20	€	

2- Evolution en 2020

a- Métiers actuellement en tension

- **Urbanisme : instructeur**
 En mars, instruction, à compter du 1^{er} mars 2020 – environ 50 000 €, chargé
 Il conviendra d'arrêter le financement qui pourra être de plusieurs ordres.
- **Agent technique : conforter l'équipe d'entretien des bâtiments**

- Actuellement, un seul agent
A créer.
- b- Métiers à conforter
- Agent communication
A conforter avec l'intégration de la compétence ordures ménagères et sa nécessaire communication
2 735 € x 13 mois = 35 555 €
 - Agent d'accueil
Augmenter le temps de travail de 30 à 35 heures, sachant qu'une partie des missions sont assurées en heures complémentaires = + 2 500.00 €
- c- Des métiers auxquels il convient de réfléchir
- Un agent relais pour la saison culturelle
 - Un agent : service juridique et de la commande publique, Gestion du patrimoine et dossier assurances
 - Une assistante administrative pour le secrétariat général
- Les différentes commissions n'ont pas donné suite à cette demande.
- d- Des missions à redistribuer
- Pour recentrer les missions RH – Paie – Gestion des absences
 - Pour recentrer les missions Finances et Budget : suivi des subventions d'équipement.
- e- Une mutualisation des secrétaires de mairie, à remplacer
- Inquiétude du trésorier sur les départs actuels
 - Harmonisation à engager pour les futurs remplacements.
- f- Le schéma de mutualisation revient
- A faire par le prochain conseil communautaire

Mme NOGUES « Pour les secrétaires de Mairie, je pense qu'il y a urgence car d'après ce que j'entends il y a déjà des communes qui vont perdre leur secrétaire et qui sont déjà en train de chercher ; il faut savoir si cette mutualisation peut intéresser ces Mairies là ou s'il y avait déjà à travailler sur ce sujet ».

Madame DUVIGNAC « La CDC du Merlerault avait déjà un temps d'avance puisqu'elle avait engagée cette procédure de mutualisation et on constate que les territoires de l'ex CDC du Pays camembert et de l'ex CDC de la Région de Gacé connaissent les mêmes problèmes de recrutement ».

Madame NOGUES « Ça nous paraissait intéressant parce que ça permettait d'avoir des secrétaires qui pourraient éventuellement remplacer des maladies, des absences... Elles sont capables d'aller d'une commune à l'autre quand il y a besoin. Cela ne veut pas dire que le Maire aura toujours une secrétaire différente, il aura toujours sa secrétaire mais celle-ci pourra donner un coup de main si besoin et ça leur permet aussi peut-être de faire des carrières plus intéressantes pour ces gens-là qui se retrouveront avec un emploi à temps plein. Et en plus ça peut être intéressant d'intégrer ça dans la CDC puisque ça peut jouer un petit peu sur notre fiscalité, sur le CIF ».

« Peut-être qu'il serait intéressant que les communes qui auront besoin d'une secrétaire dans les 6 mois qui viennent ou dès maintenant nous le dise et fassent connaître leur position par rapport à ça. C'est le souhait des Maires et on ne va pas aller contre la volonté des Maires ».

Madame MAYZAUD « Ce serait peut-être intéressant de faire dès maintenant un retour si vous pensez que l'idée peut être mise en place puisqu'elle est déjà pratiquée sur la CDC historique du Merlerault. Peut-être que l'idée peut être piochée et ce serait peut-être intéressant que tous ceux qui vont se trouver dans le cas d'avoir une secrétaire de Mairie qui part dans les 6 mois nous le fasse remonter tout de suite. Je pense qu'au niveau de la CDC c'est une bonne idée d'arriver à mutualiser les postes, comme l'a dit Nelly, c'est intéressant, de toute façon ce sera intéressant pour la carrière de l'agent qui aura vraiment un poste et qui pourra faire des formations et puis pour les Maires, il seront sûrs d'être dépanné en cas de congés maladie, d'absence. Si vous trouvez que l'idée est une bonne idée, que vous fassiez remonter l'information très vite de façon à ce que l'on puisse envisager la chose sous le cadre de la mutualisation ».

Question : L'employeur serait la cdc ou la commune ?

Madame DUVIGNAC « Aujourd'hui pour l'ex CDC du Merlerault c'est la CDC VAM qui est l'employeur de ces secrétaires de Mairie ; elles sont mises à disposition des communes. C'est le Maire qui est le responsable hiérarchique ».

Monsieur BIGOT Philippe « Ce qui est important c'est d'avoir des compétences car il y a beaucoup de choses de plus en plus pointues et compliquées. Il faut trouver des personnes qui tiennent la route, ce qui n'est pas facile ».

Madame la Présidente invite l'assemblée à réfléchir sur ces propositions.

La commission des finances propose de créer et/ou de pérenniser à compter du 1^{er} janvier 2020, les postes suivants :

- **Un agent technique affecté au service bâtiment**
- **Un agent pour la communication de la cdc VAM**
- **Un agent d'accueil à 35 heures semaine**

Disponible sur l'enveloppe du 012- 2020	180 111,00 €
Porogression des carrières	50 000,00 €
Impact annuel : économie, infoq	50 000,00 €
Un agent technique affecté au service bâtiment	30 000,00 €
Un agent pour la communication de la cdcVAM	19 145,00 €
Un agent d'accueil à 35 heures semaine	2 500,00 €
Disponible : aléas	
Total	151 645,00 € ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Décide** de créer à compter du 1^{er} janvier 2020 le poste d'agent technique. Il sera affecté au service bâtiment

■ **Décide** de conforter les postes suivants :

- **Un agent pour la communication de la CDC VAM – Catégorie A**
- **Un agent d'accueil à 35 heures semaine- Il viendra conforter l'équipe de la MSAP**

■ **S'engage** à créer les crédits suffisants au Budget primitif 2020 – Chapitre 012.

Madame NOGUES « L'assurance du personnel SOFAXIS nous a classé comme une des meilleures collectivités au niveau absentéisme. Nous avons des agents très présents sur notre territoire donc ça c'est une bonne nouvelle. Ça veut dire que l'on a à la fois de agents motivés, compétents et en bonne santé ».

Monsieur FERET Luc « Il y a un poste important à conforter, c'est celui de la voirie. Par exemple Kléber va arrêter sa vice-présidence, il est en retraite, il a du temps pour aller sur tous les chantiers de voirie mais par exemple moi je serai un vice-président encore en activité, pour assumer tout ce qu'assume encore Kléber et ce que Bruno fait, ça lui mange du temps sur l'organisation en soit et ça je trouve que c'est dommageable et c'est surtout dommageable parce que c'est des chantiers qui ont besoin de suivi et si ce n'est pas suivi on peut avoir de gros coulages ».

Madame MAYZAUD « On ne peut pas préjuger de la compétence d'un futur président à la voirie ».

Madame NOGUES « On a cherché un agent mais on ne l'a pas trouvé, ça viendra peut-être. On verra au moment venu ».

10- Pôle de santé de Vimoutiers – Baux professionnels

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente expose que les professionnels de santé vont pouvoir entrer dans les nouveaux locaux du PSLA de Vimoutiers, au 1^{er} janvier 2020. Elle présente les conditions des baux professionnels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission : services à la personne

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Décide** d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les baux professionnels à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les différents occupants du PSLA de VIMOUTIERS aux conditions ci-après :

- Le loyer mensuel sera calculé sur la base des m² du local professionnel
La charge mensuelle sera de : 5.88 € HT, le m², soit 7.06 € TTC
- les charges communes des parties communes seront de 3.81 € HT, 4.57 € TTC, le m²
Elles seront calculées sur la base des m² du local occupé
Ce montant pourra évoluer en fonction des coûts réels.
- les dépenses particulières faites à la demande des professionnels pour l'organisation de leurs cabinets s'ajouteront au loyer de base

Madame ROUTIER « Est-ce qu'on sait quels sont les professionnels qui viennent au pôle de santé ? »

Madame MAYZAUD « Pour le moment il y a deux médecins sûr et il y a un médecin espagnol qui est attendu, il y a une orthophoniste, deux cabinets infirmiers, une pédicure podologue, un kinésithérapeute et puis un dentiste. Ils sont en train de s'installer et il y a un cabinet qui reste libre pour éventuellement un spécialiste qui viendrait faire des vacations ».

AFFAIRES FINANCIERES

11- Dissolution du budget annexe du Moulin à vent

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Où, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente indique que ce budget annexe n'est pas un budget de zone (comptabilité de stock).

Afin de régulariser cette situation et conformément aux souhaits exprimés lors du DOB 2019, il est proposé de supprimer ce budget.

Les écritures seront retracées dans le budget principal de la CDCVAM.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	23 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			10,00	10,00	10,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	23 000,00		23 010,00	23 010,00	23 010,00
66	Charges financières	2 937,47		2 596,00	2 596,00	2 596,00
67	Charges exceptionnelles	36 520,67		30 254,78	30 254,78	30 254,78
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionn	62 458,14		55 860,78	55 860,78	55 860,78
023	Virement à la section d'investissement (5)	9 890,00		40 240,00	40 240,00	40 240,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 464,53		1 454,53	1 454,53	1 454,53
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionneme	11 354,53		41 694,53	41 694,53	41 694,53
	TOTAL	73 812,67		97 555,31	97 555,31	97 555,31
						+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					97 555,31
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et vent	7 000,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	30 010,00		30 660,00	30 660,00	30 660,00
013	Atténuations de charges					
	Total des recettes de gestion courante	37 010,00		37 260,00	37 260,00	37 260,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
	Reprises provisions semi-budgétaires (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionner	37 010,00		37 260,00	37 260,00	37 260,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnemen					
	TOTAL	37 010,00		37 260,00	37 260,00	37 260,00
						+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					60 295,31
						=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					97 555,31
Pour information :						
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL			Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres			
DEGAUGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)		41 694,53	correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	1 454,53		31 454,53	31 454,53	31 454,53
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 454,53		31 454,53	31 454,53	31 454,53
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	9 890,00		10 240,00	10 240,00	10 240,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	9 890,00		10 240,00	10 240,00	10 240,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 344,53		41 694,53	41 694,53	41 694,53
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	11 344,53		41 694,53	41 694,53	41 694,53
						+
						D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						8 431,26
						=
						TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						50 125,79

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)	15 869,06		8 431,26	8 431,26	8 431,26
138	Autres sub. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	15 869,06		8 431,26	8 431,26	8 431,26
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	15 869,06		8 431,26	8 431,26	8 431,26
021	Virement de la section de fonctionnement	9 890,00		40 240,00	40 240,00	40 240,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 454,53		1 454,53	1 454,53	1 454,53
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 344,53		41 694,53	41 694,53	41 694,53
	TOTAL	27 213,59		50 125,79	50 125,79	50 125,79
						+
						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						=
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						50 125,79
	Pour information :					
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les			AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE		41 694,53	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Considérant que le budget annexe du moulin à vent n'est pas un budget de zone

- **Décide** de dissoudre le budget annexe du Moulin à vent.
- **Dit** que les écritures de ce budget seront constatées à compter du 1^{er} janvier 2020, dans le budget principal de la CDC VAM.

Mme GRESSANT « Je reviens sur le Moulin à Vent, en supposant que l'on vende des parcelles ça constitue du stock ? »

Mme DUVIGNAC « Pour pouvoir les constater sur un stock c'est une comptabilité particulière alors que ce budget a toujours été géré en M14 ».

12- Zones d'activités – ZA de Beaumont

Le conseil communautaire, à l'unanimité
Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente rappelle les propositions faites lors du vote du budget concernant le budget de la zone artisanale de Beaumont

- 1- En fonction de la notification des dotations pour l'exercice 2019 de créer une subvention d'équilibre égale au montant du remboursement du capital de la dette, afin de ne pas augmenter la valeur du stock à amortir.
 C'est ce qui est proposé à l'article 74751 pour les intérêts et à l'article 168751 pour le capital.
- 2- D'affecter le produit de la vente aux Forestiers associés à l'épuration de ce déficit.
- 3- D'amortir la somme restant due sur une durée de 20 ans, à compter de 2020.
 $751\,646.39 / 20 \text{ ans} = 37\,582.32 \text{ €}$.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Vu la délibération du conseil communautaire adoptant le DOB pour l'exercice 2020

- **Décide** de verser une subvention d'équilibre au Budget annexe de Beaumont afin de limiter l'augmentation du déficit du budget annexe.

Cette subvention sera versée :

Budget annexe ZA Beaumont : Article 74751 43 428.00 €
 Budget principal : Article 657363 43 428.00 €

- **Décide** d'adopter la décision modificative au Budget annexe de Beaumont ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement					Montant	
Chap	Article	R/O	Fonc	Libellé	BP 2019 Pour mémoire	DM N°
0						
.011	605			Achat de matériel	1 000,00	2 378,13
65	65888			Charges diverses de gestion couran	10,00	3 689,87
Total des dépenses de fonctionnement					1 010,00	6 068,00
R						
74	74751			GFP de rattachement		43 428,00
.042	71355			Variation stock	758 626,39	- 37 360,00
Total des recettes de fonctionnement					-	6 068,00
Section d'investissement					Montant	
Chap	Article		Fonc	Libellé	BP 2019 Pour mémoire	DM N°
0						
.040	3555			Terrains Aménagés	758 626,39	- 37 360,00
.020	.020	O	.01	Dépenses imprévues		
Total des dépenses d'investissement					-	- 37 360,00
R						
16	168751			GFP de rattachement	37 360,00	- 37 360,00
Total des recettes d'investissement					37 360,00	- 37 360,00

■ **Dit** que le stock de terrains sera amorti tel que ci-après

- Stock constaté : 751 646.39 €
- Durée : 20 ans
- Tout produit de vente ou dépenses supplémentaires viendront faire évoluer cette valeur de départ.

13- Ordures ménagères – Equipement du service de direction

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée sa délibération du 26 novembre 2019 concernant le partage des biens entre la CDCVAM, les autres collectivités adhérentes et les syndicats dissous.

Pour l'agent responsable, au 1^{er} janvier, il ne disposera plus de son véhicule de service actuel, celui-ci partant vers la Communauté d'Agglomération de Lisieux.

Un véhicule est disponible, fin de semaine prochaine au prix maximum de 10 500.00 € TTC..

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu la nécessité de doter le responsable des ordures ménagères d'un véhicule dès le mois de janvier

■ **Autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer le bon de commande d'un montant de 10 500,00 € auprès de l'Utilitaire Normand d'Orbec.

■ **Dit** que les crédits suffisants sont prévus au Budget primitif du Budget annexe des Ordures Ménagères Opération 82.

14- Ecole de musique – Aménagement de la cour

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente indique que conformément au souhait de la commission d'appels d'offres et aux négociations nécessaires à l'adaptation de l'offre aux besoins de la collectivité, c'est l'entreprise VICTOIRE de FRESNAY LE SAMSON qui a été retenue.

Elle s'élève à la somme de : 56 173.50 € HT soit 67 408.20 € TTC.

Etaient connues lors du transfert de ce bien, la problématique des réseaux : eaux pluviales et eaux usées non séparées, la nécessité de traiter l'évacuation des eaux pluviales de la cour afin de les empêcher d'aller chez le voisin. Il appartiendra cependant à la commune de Vimoutiers de traiter la reprise des réseaux en limite de propriété. Il est convenu que la commune de Vimoutiers étudiera la possibilité de verser un fonds de concours à l'effet d'aider au financement de cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le résultat de la consultation des entreprises

Considérant la nécessité d'adapter l'offre aux besoins de la collectivité

■ **Décide** de retenir l'offre de l'entreprise VICTOIRE de FRESNAY-LE-SAMSON pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 56 173.50 € HT, soit 67 408.20 € TTC

N°	Libellé	Unité	Quantité	P.U HT	Montant HT
1	Fourniture et pose sur semelle béton d'un mur de soutènement en L d'une hauteur de 1 m 00	ml	90	213,00	19 170,00
2	Fourniture et pose de canalisation PVC de 125 pour évacuation des E. P	ml	25	40,45	1 011,20
3	Création de regard à grille, dimension 500 x 500	U	1	203,00	203,00
4	Fourniture et pose de canalisation PVC de 125 pour évacuation des E. U	ml	32	40,65	1 300,80
5	Création de regard d'eaux usées	U	1	108,00	108,00
6	Raccordement des branchements existants dans regard à créer	U	1	145,00	145,00
7	Tranchée pour mise en terre d'un fourreau de 63 et d'un de 40	ml	62	23,25	1 441,50
8	Réalisation de chambre de tirage	U	3	110,00	330,00
9	Confection d'un trottoir en enrobé rouge y compris la structure en GNT 0/31,5	m²	26	54,00	1 404,00
10	Decroûtage et reprofilage du support existant	m²	1 480	5,00	7 400,00
11	Mise à niveau des regards existants	U	5	70,00	350,00
12	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé noir 0/6 à raison de 110 kg/m², y compris imprégnation	m²	1 480	15,75	23 310,00
MONTANT TOTAL HT					56 173,50
MONTANT TVA					11 234,70
MONTANT TOTAL TTC					67 408,20
Variante : Dalle béton ferrillée en forme trapezoidale largeur de base : 2 m- Hauteur 1 : 0 m 18- Hauteur 2 : 0 m 12		ml	90	35,45	3 190,50

■ **Sollicite** un fonds de concours de la commune de Vimoutiers, à hauteur de 20% du reste à charge, soit
 $56\,173.50\text{ €} \times 20\% = 11\,234.70\text{ €}$

■ **Autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention à intervenir entre les 2 collectivités

■ **Dit** que les crédits suffisants seront prévus au Budget de la collectivité – Opération n°81

Monsieur ROMAIN « La commune de Vimoutiers versera les 20% du reste à charge ».

15- Travaux en régie

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;
Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Présentation de la liste des travaux en régie 2019.

Il a été prévu lors du vote du budget primitif : 100 000.00 €

Réalisé : 124 063.46 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

■ **Décide** d'arrêter la liste des travaux en régie pour l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

Libellé	Main d'œuvre	Fournitures	Total
Jardin de Colas	338,90	1 353,57	1 692,47
Panneaux lumineux	134,56	144,00	278,56
Véhicules	238,33	157,32	395,65
St Pierre des Loges	50,58	291,60	342,18
Gymnase Sap en Auge	431,55	803,33	1 234,88
Sap en Auge	86,51	12,98	99,49
Garderie primaire Gacé	44,00	23,88	67,88
CDCVAM Vimoutiers	7 068,56	2 583,34	9 651,90
Pôle Le Merlerault	241,10	386,40	627,50
Maison santé Le Merlerault	202,94	2 109,25	2 312,19
Ecole primaire GF	2 678,92	5 305,07	7 983,99
Ecole primaire Gacé	13 336,62	9 330,21	22 666,83
Ecole primaire Nonant Le Pin	1 024,69	1 207,07	2 231,76
Ecole d'Echauffour	2 863,52	905,82	3 769,34
Ecole primaire Ste Gauburge	1 595,60	359,85	1 955,45
Ecole mat La Varende	65,35	223,03	288,38
Ecole mat Edgar Degas	799,56	792,55	1 592,11
Ecole mat Ste Gauburge	387,06	504,30	891,36
Ecole de Croulttes	1 234,92	773,32	2 008,24
Ecole Raymond Queneau	2 667,01	1 337,90	4 004,91
Piscine de Gacé	1 280,88	498,05	1 778,93
PSLA Vimoutiers	952,84	7 241,97	8 194,81
Halle des Sports de Gacé	370,84	1 056,93	1 427,77
MJC de Vimoutiers	88,00	28,84	116,84
Tennis Gacé	756,35	829,42	1 585,77
Stade de Gacé	1 558,89	1 568,21	3 127,10
Centre Socio Culturel de Gacé	116,34	2 315,60	2 431,94
MJC de Gacé	786,02	569,56	1 355,58
PSLA de Gacé	661,55	222,48	884,03
CLSH Pontchardon	1 658,43	2 422,52	4 080,95
Atelier ATPM	449,09	220,96	670,05
Ecole de Musique	1 297,81	1 954,40	3 252,21
Rest scol Vimoutiers	224,30	903,60	1 127,90
Rest scol Sap en Auge	2 832,06	1 550,71	4 382,77
Rest scol Le Merlerault	120,14	219,83	339,97
Rest scol Echauffour	413,07	352,81	765,88
CUMUL	49 056,89	50 560,68	99 617,57

Pour le service voirie,

N° Chantier	Libellé	Main d'œuvre	Fournitures	TOTAL
	TRAVAUX VOIRIE			
1	Gacé	372,82	403,65	776,47
2	Espace propreté	453,46	254,14	707,60
3	Le Bosc Renoult	299,70	720,72	1 020,42
4	Crouttes	1 158,46	914,91	2 073,37
5	Vimoutiers	1 545,72	2 508,00	4 053,72
6	Echauffour	27,00	403,65	430,65
7	Le Merlerault	1 840,95	3 304,15	5 145,10
8	Planches	86,50	715,43	801,93
9	Sainte Gauburge	1 261,68	6 340,91	7 602,59
10	Sap en Auge	213,96	985,82	1 199,78
12	ZI Ste Gauburge	69,15	565,11	634,26
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
	CUMUL	7 329,40	17 116,49	24 445,89

■ **Dit** que les crédits suffisants seront prévus au Budget principal de la communauté de communes

■ **Adopte** par voie de conséquence la décision modificative au Budget principal de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Monsieur DREUX « Un gros chiffre pour l'école primaire Edgard Degas, suite aux dégâts des eaux et suite à la création d'une nouvelle classe par les agents, classe informatique transformée en classe traditionnelle avec notamment tout le changement des courants et réseaux. La classe informatique a été transposée au 1^{er} étage ».

16- Décisions modificatives

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Où, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu l'évolution de la consommation des crédits

■ **Décide d'adopter la décision modificative au Budget primitif 2019 telle que ci-après :**

<u>Section de fonctionnement</u>					Montant	
Chap	Article	R/O	Fonc	Libellé	BP 2019 Pour mémoire	DM N°
D						
65	6574	R	33	choeur Armée russe	242 985,00	11 775,00
65	657363	R	.01	Subvention BA Beaumont		43 428,00
67	678	R	;01	Charges exceptionnelles	145 575,00	- 57 203,30
.014	739211	R	.01	Attribution de compensation	892 555,00	30 155,00
.022	.022	O	.01	Dépenses imprévues	112 481,79	- 38 392,00
.023	.023	O	;01	Virement section de fonctionnement	1 903 155,00	45 675,76
Total des dépenses de fonctionnement					3 296 751,79	35 438,46
R						
70	7062	R	33	Dts entrée à reverser	25 690,00	11 375,00
.040	722	O	.01	Travaux en régie	100 000,00	24 063,46
Total des recettes de fonctionnement					125 690,00	35 438,46

<u>Section d'investissement</u>					Montant	
Chap	Article	R/O	Fonc	Libellé	BP 2019 Pour mémoire	DM N°
D						
81	2313	R	311	Ecole de musique	225 182,44	10 039,00
16	1641	R	.01	Emprunts	1 214 985,00	17 297,00
.042	21311	O	;01	hotel de ville		9 651,90
	21312	O	;01	Bats scolaires		6 616,52
	21318	O	;01	Autres batiments publics		6 827,36
	2132	O	;01	Immeuble de rapport		670,05
	2151	O	;01	Réseaux de voirie		24 445,89
	21735	O	;01	Installations générales		3 693,88
	21738	O	;01	Autres constructions		12 708,35
	2182	O	;01	Matériels de transport		395,65
	2188	O	;01	Autres	100 000,00	- 40 946,14
413	2188	O	.211	Ecole Echauffour		430,00
53	21888	R	511	PSLA Vimoutiers	1 467 158,79	40 441,00
680	2315	R	90	Abattoir de volailles	151 200,00	2 000,00
892	2188	R	251	Rest scolaire de Vimoutiers	2 380,00	2 000,00
27	276351	R	.01	GFP de rattachement	37 360,00	- 37 360,00
.020	.020	O	.01	Dépenses imprévues	-	- 2 000,00
Total des dépenses d'investissement					1 758 098,79	56 910,46
R						
13	13141	R	.01	Cne membres - Vimt	579 262,77	11 234,70
.021	.021	O	;01	Virement section de fonctionnement	1 903 155,00	45 675,76
Total des recettes d'investissement					2 482 417,77	56 910,46

17- Décisions modificatives – Ajustement de flux TOTEM erroné

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les anomalies constatées sur le flux totem entrainant des prises en charge erronées

■ **Décide** d'adopter la décision modificative telle que ci-après :

Section d'investissement				Montant		
Chap	Article	Fond	Libellé	Budget trésorerie	Ajustement	Budget cdcVAM
D						
42	2188	R	Ecole maternelle Vimt	446,27	10 000,00	10 446,27
60	2313	R	90 Atelier rue des pins	7 545,76	10 000,00	17 545,76
65	2183	R	90 msap	467,00	5 000,00	5 467,00
21	2183		Inconnu		- 5 000,00	- 5 000,00
719	2315	R	822 Camembert - amgt bourg	122 055,60	- 2 055,60	120 000,00
719b	2315				2 055,60	2 055,60
204	2041412		Bat et installations	8 895,00		8 895,00
	2041511		op s:mandat OPAH			-
411	21731		Ecole primaire ste Gaub	181 000,00	- 70 000,00	111 000,00
	2184					-
	2188					-
421	2313		Ecole maternelle DEGAS			-
425	2313		Ecole maternelle ST gaub		50 000,00	50 000,00
458150	458150		OPAH			-
714	2315					-
						-
Total des dépenses d'investissement				320 409,63	-	320 409,63
R						
458150	458150		OPAH			-
	2041511		op s:mandat OPAH			-
Total des recettes d'investissement				-	-	

18- Subventions 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 juillet 2019

■ **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle de 11 775.00 € à COBEN EVENEMENTS pour l'accueil des chœurs de l'armée russe, tel qu'exposé, somme à laquelle viendra s'ajouter le produit de la vente des billets de spectacle dans le cadre de la régie

■ **Dit** que les crédits suffisants seront prévus au Budget Principal 2019 – Article 6574

Madame DUVIGNAC « Lorsque l'on vous a présenté le spectacle « Chœurs de l'Armée Russe » qui a eu un succès puisqu'il a été vendu sur l'ensemble du territoire 455 entrées. Il avait été convenu à la signature de la convention qu'on leur redonnerait le montant des recettes, c'est les 11 375 €. Mais par contre quand on a présenté le dossier de demande

de subvention on n'avait pas l'information, on l'avait présenté à 2000 € sauf que c'était 2000 € HT donc il faut rajouter à la somme de 11 375 € les 400 € qui permettent de compléter l'enveloppe ».

Monsieur CHOLET : « Il y avait des personnes qui ont acheté leur billet par exemple à la FNAC, il y avait donc plus que 455 personnes. Un très bon retour sur ces spectacles. Le spectacle a été proposé à 25€ grâce à la subvention de la CDC, par exemple à Deauville le spectacle était proposé à 39 € ».

19- Pôle de santé de Vimoutiers – Avenants

Madame MAYZAUD fait part de son inquiétude concernant l'accès des piétons au Pôle de santé.

« Ceux qui se sont approchés du pôle de santé ont vu qu'il y avait une descente pour les voitures, pour aller au parking et il y a à gauche un chemin d'accès qui est accessible aux personnes à mobilité réduite et qui est normalement le chemin pour les piétons. Mais la Présidente a très peur que certains piétons, un peu rapides, ne veuillent prendre la descente des voitures, sans faire le chemin réservé aux piétons, et que ce soit dangereux en raison de la pente. Donc j'ai demandé à l'architecte de réfléchir à un pas d'âne qui permettrait à ceux qui sont un peu pressés de ne pas prendre cette côte qui est quand même assez prononcée. C'est une précaution supplémentaire ».

Monsieur ROMAIN : « De toute façon pour le cheminement des piétons il y a des signalisations ? ».

Madame MAYZAUD : « Il y a tout ce qu'il faut, il y a un accès PMR et piétons. Malgré la signalétique j'ai peur que ce soit tentant pour les gens pressés, par exemple les mamans avec les poussettes. Hors ce n'est pas la peine de prendre de risques si on a une solution ».

Monsieur FERET Luc : « Ce qui m'inquiète dans la matière c'est de réduire la voie des voitures. On va réduire de 1m40 ».

Madame MAYZAUD : « Il restera combien ? »

Monsieur FERET Luc : « Ce qui m'embête dans cette solution c'est qu'on rajoute de la contrainte à la contrainte parce que la montée c'est quand même une contrainte et on va réduire l'espace ».

Madame MAYZAUD : « Il pense aux conducteurs comme Madame la Présidente qui vont caler dans la côte ».

Monsieur FERET Luc : « Je ne vise personne, on vieillit tous et on est tous susceptibles d'être dans les mêmes conditions et moi je vois dans certaines conditions qui sont à plat que le pauvre embrayage de la voiture souffre, et je trouve que le parking est quand même assez étroit, on va le réduire d'1m40, même si le devis est à 1m20, je pense qu'il sera validé à 1m40 ».

Madame MAYZAUD : « Je trouve que c'est risqué et de toute façon on va trouver une solution ».

Monsieur FERET Luc : « Je trouve que ce serait plus adapté sur le côté. Monsieur PERRET nous a fait peur avec un devis à 15 000 annoncé sur ce sujet là mais sur le mur il existe des points de fixation concernant le coffrage, ça peut être greffé là-dessus et ça ne va pas coûter le prix de ce qu'il nous propose ».

Madame MAYZAUD : « Il faudra voir avec l'architecte, je ne connais pas la technique, ce qui m'importe c'est que ce pas d'âne existe ».

Monsieur FERET Luc : « Est-ce que dans un premier temps, est-ce qu'on ne peut pas laisser avec des marquages bien définis et voir ce qui va se passer ».

Madame MAYZAUD : « Nous n'allons pas attendre qu'il y ait un accident »

Monsieur FERET Luc : « C'est une fois que l'on voit le flux, l'utilisation, que l'on va se rendre compte, on dira : voilà c'est comme ça que c'est le plus utilisé. La chose la plus simple ce serait l'accès de la voie piétonne vers l'hôpital ».

Madame MAYZAUD : « Avec l'hôpital les choses ont été clairement définies. Le terrain n'était vendu qu'à la condition qu'il n'y ait pas d'accès via l'hôpital parce que l'hôpital a aussi des problèmes de parking ».

Monsieur FERET Luc : « Est-ce qu'on ne peut pas demander des devis ? ».

Madame MAYZAUD : « Tu vois avec l'architecte pour trouver la meilleure solution ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité
Ouï, l'exposé de Madame la Présidente
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Vu l'évolution du chantier du PSLA de Vimoutiers

■ **Autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer les avenants aux marchés tels que ci-après :

- **Lot n°8- Peinture – Ets DURAND**

DURAND SAS		Montant	
		HT	TTC
Offre de base	Lot 8 - Peinture	36 826,25 €	44 191,50 €
Ajustements		- 159,12 €	- 190,94 €
TOTAL DU MARCHÉ		36 667,13 €	44 000,56 €
Modification 1	Suite à modif bureau Kiné	1 041,52 €	1 249,82 €
Modification 2	Suppression 4e poste	- 2 309,60 €	- 2 771,52 €
			- €
Nx total du marché		35 399,05 €	42 478,86 €

- **Lot n° 7- Menuiserie intérieure**

SEEL LAUGEOIS		Montant	
		HT	TTC
Offre de base	Menuiseries intérieures bois	39 615,48 €	47 538,58 €
Ajustements		- 511,58 €	- 613,90 €
TOTAL DU MARCHÉ		39 103,90 €	46 924,68 €
Modification 1	SAS Kiné	1 519,26 €	1 823,11 €
Modification 2	SAS Dentiste	- €	
Modification 3	Divers dentiste	5 259,07 €	6 310,88 €
Modification 4	Pose de plintfes en pieds	982,87 €	1 179,44 €
Nx total du marché		46 865,10 €	56 238,12 €

- Lot n°14- Signalétique

SYGMA SYSTEMS		Montant	
		HT	TTC
Offre de base	Signalétique	5 051,42 €	6 061,70 €
Ajustements			
TOTAL DU MARCHE		5 051,42 €	6 061,70 €
Modification 1	Dépoli sur vitrage	1 716,33 €	2 059,60 €
Modification 2	Bandes signalétiques sup	- 208,54 €	- 250,25 €
Nx total du marché		6 559,21 €	7 871,05 €

- Lot n°13 – Plomberie – Chauffage – ventilation

ELAIRGIE		Montant	
		HT	TTC
Offre de base	Plomberie - Chauffage- venti	128 817,49 €	154 580,99 €
Ajustements		1 106,75 €	1 328,10 €
TOTAL DU MARCHE		129 924,24 €	155 909,09 €
Modification 1	.- value ddée par le Mouvrage	- 1 034,61 €	- 1 241,53 €
Modification 2			
Nx total du marché		128 889,63 €	154 667,56 €

- **Décide** d'inscrire une réserve d'environ 5 000 € pour le financement de la rampe d'accès – pas d'âne
- **Dit** que les crédits suffisants sont prévus au Budget primitif – Opération n°53.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.